N° 2050 2024

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : Société BATIPROPR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 32 RUE MALESHERBES 69006 LYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79426813600023 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	1	AI	1	1
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 075	AS 42 368	9 707	9 673
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 452	AU 1 968	484	977
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	2 950	BG	2 950	1 450
	Autres immobilisations financières*	BH	14 208	BI	14 208	14 208
	TOTAL (II)	BJ	71 686	BK 44 336	27 350	26 309
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	381 784	BY 5 881	375 902	403 041
	Autres créances (3)	BZ	577 443	CA	577 443	541 352
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	114 059	CG	114 059	141 727
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	482	CI	482	568
	TOTAL (III)	CJ	1 073 768	CK 5 881	1 067 886	1 086 688
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 145 454	1A 50 218	1 095 236	1 112 997

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 17 158 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Vincent FISCHER
Certifié par yousign

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société BATIPROPR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	148 380	98 444
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 804	49 935
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	209 684	153 880
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 478	3 062
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		677
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 105	2 105
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	569 287	660 986
	Dettes fiscales et sociales	DY	302 449	292 287
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	234	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	885 552	959 117
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 095 236	1 112 997

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	885 552	959 117
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	10 386	1 869

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

BATIPROPR
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5 000 €
SIEGE SOCIAL : 32 RUE MALESHERBES
69006 LYON

794 268 136 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 55 804 €, décide de l'affecter en totalité aux associés à titre de dividendes.

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 40 196 € sur le poste Autres réserves à titre de complément de dividendes, lequel sera ainsi ramené à 59 593 €.

La somme globale mise en distribution sera donc de 96 000 € et chaque action recevra un dividende de 192 €.

Les dividendes seront mis en distribution à compter du mois de décembre 2025.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance
Monsieur Vincent FISCHER

